

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 26 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 26 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse

**Excusés :** Yvon LE MOIGNE et Christian PRIGENT

*Arrivée de Jacky GOUAULT, Richard VIBERT à 10h et de Guy CONNAN à 10h20*

*Départ de Yannick ECHEVEST à 12h et Rémy GUILLOU à 12h30*



**DELBU2021-01-015 – ZONE DE POULOGNE QUEMPEL-GUEZENNEC ; VENTE LE BOHEC**

M. LE BOHEC Sébastien, dont l'activité d'ambulances - pompes funèbres est située au 13 bis rue du Goëlo – 22260 QUEMPEL-GUEZENNEC a fait connaître son intention d'acquérir un lot situé sur la zone de Poulogne et désigné ci-après :

**DESIGNATION : COMMUNE DE QUEMPEL-GUEZENNEC ET COMMUNE DE PONTRIEUX**

Lot inclus dans le lotissement de la ZA POULOGNE

d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup> (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
e	1630	QUEMPEL-GUEZENNEC	570
e	1631	QUEMPEL-GUEZENNEC	2000
a	1511	PONTRIEUX	130
a	1512	PONTRIEUX	300

Le prix de cession proposé est de 10 € HT le mètre carré (dix euros hors taxes).

M. LE BOHEC Sébastien a l'intention d'y réunir l'ensemble de ses activités d'ambulances, pompes funèbres sur un même site et d'y édifier, notamment, une chambre funéraire.

Le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 s'est prononcé en faveur d'une cession de 5000 m<sup>2</sup> de terrain dans le lotissement de la ZA de Poulogne à M. LE BOHEC. Après réflexions, le porteur de projet souhaite diminuer l'assiette foncière sur lequel il développera son projet, soit 3000 m<sup>2</sup>.

L'acquéreur supportera la T.V.A. sur marge, GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge de l'acquéreur. Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature des actes de vente et il en sera de même pour la T.V.A..

Vu l'avis des Domaines émis en date du 28 octobre 2020 et établissant la valeur vénale du terrain à 10 € le m<sup>2</sup>.

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **de se prononcer favorablement sur la cession M. LE BOHEC Sébastien, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 10 € HT le m<sup>2</sup>,**
- **de donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

